



**COMITE D'ADMINISTRATION**

--oOo--

Séance du 12 juin 2023

N° DEL\_2023\_10

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2023**

Etaient présent(e)s :

- **Monsieur Dominique HEBERT** - Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation, de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR\_2021\_CECC-01),
- **Madame Anne AMBROIS** - Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- **Madame Valérie VARENNE** - Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- **Monsieur Nicolas RAFFAILLAC** - Représentant de Monsieur Grégory MARCO - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- **Monsieur Didier PERRIER** - Conseiller Municipal, désigné par le Conseil Municipal,
- **Madame Bernadette MILLE** - Personnalité qualifiée - désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- **Monsieur Daniel JOUANNE** - Sociétaire,
- **Monsieur Patrick TESSON** - Sociétaire,
- **Madame Marie-Odile DUBOST** - Sociétaire.

Etaient excus(é)es :

- **Monsieur Benoit ARRIVE** - Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Madame Lydie LE POITTEVIN** - Maire Adjointe en charge de la santé, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- **Monsieur Hubert COURTEILLE** - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- **Madame Stéphanie COUPE** - Conseillère municipale, désignée par le Conseil Municipal,
- **Madame Maryline HAIRON** - Sociétaire,
- **Madame Sylvie SIMON** - Sociétaire.

## I-EXPOSE

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes-à-réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

La présentation du budget supplémentaire est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

En raison du passage à la nomenclature M57 au 01/01/2023, la maquette du BS 2023 ne fait pas apparaître le calcul des résultats 2022 dans les informations générales (page 6, exécution du budget de l'exercice précédent). Cette maquette officielle mise à disposition par les services de l'Etat ne nous permet pas d'intervenir pour remplir les données. Les résultats antérieurs sont cependant bien intégrés au BS 2023. On les retrouve à partir de la présentation générale du budget page 9.

### La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement reprend un résultat global de clôture excédentaire 2022 de 222 206,28 €. Le total de la section de fonctionnement s'élève donc en recette à 161 369,28 € et en dépense à 39 703 €.

Il est proposé les écritures suivantes en dépenses réelles :

Nature 6135	Location mobilière	8 957,00 €
Nature 614	Charges locatives	746,00 €
Nature 6218	Autre personnel extérieur	15 000,00 €
Nature 6188	Autres frais divers	15 000,00 €

Il est proposé les écritures suivantes en recettes réelles :

Nature 74741	Participation commune	-60 837,00 €
--------------	-----------------------	--------------

Il convient en effet de ramener la participation de la ville à hauteur de 154 000 € suite à la reprise des excédents antérieurs.

### La section d'investissement :

La section d'investissement reprend un résultat global de clôture déficitaire 2022 de 1 283,14 €.

Il n'y a pas d'inscription de dépenses nouvelles.

Le déficit d'investissement de 1 283,14 € est couvert par l'affectation d'un montant équivalent pris sur les résultats de fonctionnement 2022 (nature 1068) conformément à la délibération d'affectation des résultats 2022 présentée ce jour.

Le budget supplémentaire est présenté en suréquilibre en section de fonctionnement d'un montant de 121 666,28 € en raison de la reprise de l'excédent antérieur.

En effet, selon l'article L1612-6 du CGCT: " n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent".



**II-DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION**

Vu la délibération N° DEL\_2023\_03 du 14 mars 2023 concernant le Budget Primitif 2023.  
Vu la délibération N° DEL\_2023\_09 du 7 juin 2023 concernant l'affectation du résultat 2022.  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

**LE COMITE D'ADMINISTRATION DECIDE**

- de voter par chapitre le budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Président de la Caisse des Ecoles de  
Cherbourg-en-Cotentin  
(N°AR\_2021\_CECC -01)

**CHERBOURG-EN-COTENTIN  
CAISSE DES ECOLES**

  
Dominique HEBERT

Pour : 9  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants : 0

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le



ID : 050-200057578-20230612-DEL2023\_10-BF